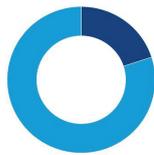


# CROISSANCE AVENIR PERP

## Votre profil de gestion

### Gestion pilotée

L'adhérent a le choix d'accéder à l'un des deux profils suivants :



#### Gestion Sécurisée

La répartition entre les unités de compte <sup>2</sup> et le fonds en euros est **conforme à la sécurisation progressive du capital**. La part du capital investie en unités de comptes <sup>2</sup> est répartie de manière égale entre les différents supports du profil.



#### Gestion Dynamique

En choisissant ce profil, l'adhérent renonce à la sécurisation progressive du capital. Le capital est réparti de manière égale entre les différents supports du profil.

*A tout moment, l'adhérent peut décider de changer de mode de profil, gratuitement, en adressant une demande auprès de son conseiller.*

### Gestion libre

L'adhérent choisit librement la répartition de ses supports d'investissement entre :

#### Le Fonds en Euros

CROISSANCE AVENIR PERP

**2,00 % nets<sup>1</sup> en 2019**

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs

**116 supports d'investissement<sup>2</sup>**

gérés par **54 sociétés de gestion**

dont

**2 SCPI** (Primopierre et Primovie),

**2 SCI et 1 SCP**

**L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.**

## Nos récompenses



#### Oscar 2019

MEILLEUR CONTRAT PERP

décerné par le magazine Gestion de Fortune

## Notre PERP :

Ce Plan d'Épargne Retraite Populaire est un contrat d'assurance de groupe de type multisupport, souscrit par l'AER (Association d'Épargne pour la Retraite) auprès de Suravenir pour le compte de ses adhérents.

## En 2019 :

**2,00 % nets<sup>1</sup>**

pour le fonds en Euros

**CROISSANCE AVENIR PERP**

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

## L'accessibilité :

**45€** gestion libre et gestion pilotée

## Les frais :

**0%** de **FRAIS** D'entrée

**0,50%** Frais d'arbitrages  
Frais sur les arbitrages programmés (en gestion libre)

**0,68%** Frais sur encours de rentes

**0,68%**  
de frais annuels de gestion sur encours en Euros

**0,96%**  
de frais annuels de gestion sur encours en Unités de Compte

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Pour tous les autres frais, se référer à la notice.

# CROISSANCE AVENIR PERP

## Vos versements



## Nos options



Investissement progressif  
Dynamisation des plus-values  
Sécurisation des plus-values  
Stop loss relatif  
Rééquilibrage automatique



Réversion de la rente  
Annuités garanties  
Rente par paliers croissants  
Rente par paliers décroissants

## Le terme du contrat

- Capital converti à 100% en rente viagère
- Versement en capital à hauteur de 20% maximum de la valeur du plan, le reliquat étant converti en rente viagère.
- Versement en capital pour sa totalité, si l'adhérent a choisi de se constituer une épargne affectée à l'acquisition de sa résidence principale en accession à la première propriété sans que le montant débloqué en capital ne puisse être supérieur au montant financé hors emprunt, ou si le montant annuel de la rente est inférieur à 480 euros.